



PREFET DES COTES D'ARMOR

**DIRECTION DES  
RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

Pôle Intercommunalité et  
Aménagement du Territoire

Autorité environnementale

Saint-Brieuc, le **30 AOÛT 2013**

**INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

relative au projet de révision du plan local d'urbanisme  
de la commune de PLOULEC'H

reçu le 23 mai 2013

arrêté par délibération du 12 décembre 2012

A la date du 23 août 2013, l'Autorité Environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis tacite, réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,

Gérard DEROUIN